

RAPPORT ANNUEL

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

2001



JAHRESBERICHT

Givisiez, le 27 mai 2002



SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
<i>Rapport du Président</i>	3
<i>Rapport des Präsidenten</i>	5
<i>Séances et délégations</i>	7
<i>Sortie des membres</i>	8
<i>Assemblées de la Fédération</i>	9
<i>Rencontres avec les autorités</i>	10
<i>Site Internet de la FFE</i>	10
<i>Mutations des membres</i>	11
<i>Commissions et représentations</i>	12
<i>Organigramme de la Fédération</i>	17
<i>Formation professionnelle</i>	18
<i>Secrétariats gérés par la FFE</i>	20
<i>Statistiques / Statistiken</i>	24
<i>Rapport du Management</i>	26
<i>Rapport des Management</i>	27
<i>Annexes au rapport annuel</i>	28
<ul style="list-style-type: none"><i>Liste des membres du comité</i><i>Liste des membres de la FFE</i><i>Liste des membres honoraires</i><i>Liste des membres vétérans</i>	

RAPPORT DU PRESIDENT

(Extrait du discours de Luc Pasquier présenté à l'assemblée du 12 décembre 2001)

Chers collègues, chers collaboratrices et collaborateurs, chers amis de la construction,

Votre présence nombreuse à cette assemblée est pour moi le signe que petit à petit, malgré les difficultés que nous rencontrons, malgré les incertitudes que nous réserve l'avenir ou peut-être est-ce à cause de tout ça, il se crée au sein de notre Fédération une ambiance de solidarité et même si chacun est responsable de sa propre entreprise, il est agréable de pouvoir compter sur des collègues considérés comme des concurrents respectueux, et non comme des ennemis sans foi ni loi.

Cette fois il n'y a plus de doute, nous sommes entrés de plein pied dans le troisième millénaire, les catastrophes n'ont certainement rien à voir avec ce passage. Mais, il est tout à fait possible qu'elles soient le reflet des forces énormes libérées par les apprentis sorciers de la libéralisation à outrance. Il est évident que directement ou indirectement nous subissons les influences de ces forces, sans avoir les moyens de les domestiquer et de les apprivoiser. La tentation alors est extrêmement forte d'en vouloir à son collègue, au mandataire ou au maître de l'ouvrage, voire même à ses collaborateurs. Je comprends cette réaction, mais il faut bien admettre qu'elle ne pourra jamais résoudre nos problèmes.

Nous devons améliorer le processus général de la construction pour créer des conditions telles que chacun puisse mettre en valeur ses qualités et son savoir-faire et en retirer une juste rémunération. Il ne faut pas se faire d'illusion, cela ne se fera pas du jour au lendemain et nous ne pourrons pas le faire seul. Il ne faut pas oublier que les acteurs de la construction ne se résument pas aux entrepreneurs du gros œuvre, mais que, en plus des métiers du second œuvre, nous devons compter sur les compétences des mandataires et des maîtres d'ouvrages, pour ne citer que les principaux. Nous devons donc être forts d'abord nous-même et pour moi le dicton "l'union fait la force" a toujours sa valeur.

Comme je l'ai déjà dit nous ne pourrons pas éviter la concurrence, mais ce que nous pouvons faire en priorité, c'est améliorer le respect mutuel entre concurrents, et cela tous n'en sont encore de loin pas convaincus et je le regrette. Cela peut paraître utopique ou en tous cas un rêve, mais j'ai remarqué que ce sont souvent les recettes les plus simples et les plus évidentes qui sont les meilleures.

Après ces quelques considérations générales, habituelles il est vrai, mais si on ne tape pas sur le clou il ne s'enfoncé pas, j'aimerais passer en revue les principaux événements qui, à mon sens, ont marqué la vie de notre association durant cette année 2001.

D'une manière générale, je suis très satisfait du déroulement de cette année. En effet l'engagement de nos collaborateurs, sous la direction de Monsieur Jean-Daniel Wicht, a porté ses fruits et nous pouvons dire qu'aujourd'hui la FFE voit l'avenir avec beaucoup plus de sérénité. Notre image s'améliore et l'arrivée de plusieurs nouveaux membres en est une des preuves évidentes.

La collaboration avec le département de l'économie de M. Pittet et les syndicats nous a permis de concrétiser la mise en place d'une commission de surveillance du travail au noir et l'engagement d'un premier inspecteur officialisé en la personne de M. Jean-Marie Guinnard. Cette surveillance, pour des questions de rationalisation, a pu être couplée avec le contrôle de la gestion des déchets de chantier. Le résultat des premiers mois de fonctionnement montre incontestablement que cette surveillance est indispensable. C'est regrettable, mais il existera malheureusement toujours des tricheurs. C'est la FFE, par l'intermédiaire de M. René Schouwey, qui assure le secrétariat de cette commission.

Nous collaborons également avec les services de l'Etat (bureau des autoroutes et ponts et chaussées) et la SIA au sein d'une commission de management de la qualité. C'est un groupe de travail en charge de coordonner et si possible d'uniformiser les exigences dans ce domaine, d'abord auprès des services de l'Etat et ensuite pour toutes les administrations publiques. La tâche est rude, mais nous avons déjà obtenu des résultats encourageants.



Un point extrêmement positif de ces discussions, nous nous sommes aperçus que la collaboration est non seulement possible, mais elle est souhaitée, voire même recherchée. Nous tenterons donc à l'avenir de l'étendre à d'autres domaines qui nous préoccupent.

Comme je l'ai dit, nous recherchons des contacts et à ce sujet les rencontres régulières que nous avons avec le Directeur des travaux publics, M. Claude Lässer, sont extrêmement importantes et productives. Nous devons absolument les maintenir. Il serait également judicieux qu'à l'avenir nous ayons des discussions avec nos élus du Grand-conseil.

Des contacts plus étroits sont également mis en place avec l'Union Patronale, car à notre avis, il est vital que pour les dossiers où nous avons un intérêt commun, notre position et notre travail soient coordonnés.

Nous sommes intervenus plusieurs fois, directement ou par le biais de la CCC, pour clarifier certaines positions ou s'élever contre certaines conditions qui nous paraissaient incorrectes ou abusives dans le domaine des soumissions. Nous n'avons certes pas toujours eu raison, mais notre avis a toujours été écouté. C'est un premier résultat. Je vous rappelle que, quel que soit le problème, nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous conseiller ou pour intervenir à votre place.

Je tiens une fois de plus à relever l'excellent travail réalisé dans la formation professionnelle. La compétence et l'expérience de nos moniteurs MM. Hilaire Andrey et Michel Ottet, sous la responsabilité de M. Kuno Philipona, font que nos apprentis, nos chefs d'équipe, nos machinistes et nos grutiers disposent d'un encadrement de toute première qualité. Pour votre information, nous avons remis le 11 décembre 2001 les diplômes et permis de grutier / machinistes à 59 de vos collaborateurs. Nous avons eu l'occasion de voir les apprentis fribourgeois à l'œuvre lors de notre course à la tour du Moron. Cette réalisation est réellement très intéressante et je suis sûr que pour les apprentis, la participation à sa construction est une expérience très enrichissante, non seulement sous l'aspect travail mais également sous l'aspect humain. Je ne peux que vous recommander d'en faire le but d'une de vos promenades. Je remercie nos collègues jurassiens pour l'immense travail qu'ils fournissent pour mener à bien ce projet.

Après plusieurs années d'interruption, les cours de maîtrise ont recommencé sous leur nouvelle forme modulaire. Après discussions, nous avons pu obtenir que le Technicum de Fribourg puisse contribuer à cette formation en collaboration avec l'Ecole de la construction de Tolochenaz, le Technicum de Sion et celui de Neuchâtel. Ce ne sont actuellement pas moins de 8 Fribourgeois qui se sont engagés dans cette formation.

Pour terminer, je vais encore vous donner quelques nouvelles de notre secrétariat. Après quelques turbulences, nous avons dû malheureusement enregistrer le départ de Mme Suzy Müller, après plus de 19 ans passés à notre service. Mademoiselle Karlène Favre a quitté la FFE après avoir brillamment terminé son apprentissage cet été. Je la remercie et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité. Je crois bien que son sourire va nous manquer un peu. Pour combler son départ, nous avons le plaisir d'accueillir Mademoiselle Emmanuelle Zingg qui a commencé son apprentissage d'employée de commerce. Enfin, au début du mois de décembre, Mme Christine Bouquet a rejoint l'équipe du secrétariat. Madame Bouquet est parfaitement bilingue et saura satisfaire les demandes de nos membres alémaniques.

J'ai déjà eu l'occasion de relever l'excellent travail de nos collaborateurs. Je veux les remercier pour leur engagement tout au long de cette année. Pour un président, c'est une sécurité et aussi un plaisir de pouvoir s'appuyer sur une équipe aussi dynamique et compétente. Merci aussi à mes collègues du bureau et du comité pour le temps qu'ils mettent à disposition de la fédération. Enfin, merci à vous tous pour votre confiance.

Luc Pasquier

RAPPORT DES PRÉSIDENTEN

(Auszug aus der von Luc Pasquier an der Versammlung vom 12. Dezember 2001 gehaltenen Rede)

Liebe Kollegen, liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, liebe Baufreunde

Ihre zahlreiche Anwesenheit an dieser Versammlung ist für mich ein Zeichen dafür, dass innerhalb unseres Verbandes langsam aber sicher – und trotz der Schwierigkeiten, die wir antreffen, trotz der Ungewissheit, die wir für die Zukunft hegen, oder vielleicht gerade wegen all dieser Gründe – eine Solidarität entsteht. Und auch wenn jeder für sein eigenes Unternehmen verantwortlich ist, ist es angenehm, auf Kollegen zählen zu können, die man als freundliche Konkurrenten und nicht als gesetzlose Feinde ansehen kann.

Nun gibt es keinen Zweifel mehr: das dritte Jahrtausend hat begonnen. Bestimmt haben die Katastrophen mit diesem Wechsel nichts zu tun, dennoch ist es möglich, dass sie die gewaltigen Kräfte ausdrücken, hervorgerufen von Zauberehringen der übertriebenen Liberalisierung. Es liegt auf der Hand, dass wir direkt oder indirekt von diesen Kräften betroffen sind, ohne sie zähmen zu können. Wie groß ist da die Versuchung, seinem Kollegen, seinem Auftraggeber oder seinem Bauherrn etwas übel zu nehmen. Ich verstehe diese Reaktion, dennoch muss man einsehen, dass sie unsere Probleme niemals lösen wird.

Wir müssen den allgemeinen Prozess des Bauwesens verbessern, um Bedingungen zu schaffen, mit denen jeder seine Vorzüge und sein Können unter Beweis stellen kann und dafür eine gerechte Belohnung erhält. Wir dürfen nicht meinen, dass dies von einem Tag auf den andern umgesetzt werden kann und wir können diese Schritte nicht alleine ausführen. Wir dürfen nicht vergessen, dass nicht nur die Unternehmer des Rohbaus die Drahtzieher des Bauwesens sind, sondern dass wir – zusätzlich zu den Berufen des Innenausbau – auf die Kompetenzen der Auftraggeber und der Bauherren zählen müssen. An erster Stelle müssen wir somit vor allem selbst stark sein, und für mich zählt noch immer das Sprichwort "gemeinsam sind wir stark".

Wie gesagt, die Konkurrenz werden wir nicht umgehen können, aber wir können in erster Linie den gegenseitigen Respekt zwischen Konkurrenten verbessern. Davon sind noch lange nicht alle überzeugt, was ich sehr bedauere. Es kann utopisch oder träumerisch scheinen, aber ich habe festgestellt, dass oft die einfachsten Lösungen die besten sind.

Nach diesen allgemeinen und gewöhnlichen Betrachtungen möchte ich zu den wichtigsten Ereignissen kommen, die meines Erachtens unseren Verband im Jahr 2001 gekennzeichnet haben.

Im Allgemeinen bin ich mit der Entwicklung dieses Jahres sehr zufrieden. Tatsächlich hat der Einsatz unserer Mitarbeiter unter der Führung von Herrn Jean-Daniel Wicht gefruchtet. Heute dürfen wir sagen, dass der FBV der Zukunft viel gelassener entgegenblickt. Das Verbandsimage verbessert sich, die Aufnahme mehrerer neuer Mitglieder ist ein deutlicher Beweis dafür.

Die Zusammenarbeit mit dem Wirtschaftsdepartement von Herrn Pittet und den Gewerkschaften hat es uns ermöglicht, eine Kommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit einzuführen sowie Herrn Jean-Marie Guinnard als ersten Inspektor anzustellen. Aus Rationalisierungsgründen konnte diese Überwachung mit der Kontrolle der Verwaltung von Baustellenabfällen verbunden werden. Das Resultat der ersten Monate beweist deutlich, dass diese Überwachung notwendig ist. Es ist bedauerlich, aber leider wird es immer Schummler geben. Das Sekretariat dieser Kommission wird vom FBV durch Herrn René Schouwey geführt.

In einer Kommission für das Qualitätsmanagement arbeiten wir auch mit den Staatstellen (Büro für Autobahnen und Tiefbauamt) und der SIA zusammen. Diese Arbeitsgruppe hat den Auftrag, die Anforderungen in diesem Bereich in erster Linie bei den Staatstellen und dann für alle öffentlichen Verwaltungen zu koordinieren und – wenn möglich – sie zu vereinheitlichen. Das ist harte Arbeit, wir haben hier jedoch schon gute Resultate erzielt.



Während dieser Diskussionen haben wir die sehr positive Erfahrung gemacht, dass die Mitarbeit nicht nur möglich, sondern erwünscht oder gar gesucht ist. Wir werden somit versuchen, sie in Zukunft auch auf andere Gebiete auszudehnen, die uns beschäftigen.

Wie gesagt suchen wir Kontakte und diesbezüglich sind die regelmäßigen Treffen mit dem Baudirektor, Herrn Claude Lässer, sehr wichtig und produktiv. Wir müssen sie unbedingt beibehalten. Es wäre auch geschickt, wenn wir künftig mit unseren Großräten sprechen würden.

Weiter sind vertiefte Kontakte mit dem Arbeitgeberverband aufgebaut, denn wir denken, dass die Koordination unserer Einstellung und Arbeit für Dossiers, bei denen wir ein gemeinsames Interesse haben, sehr wichtig ist.

Mehrmals haben wir eingegriffen, sei dies direkt oder durch die Kantonale Baukommission, um bestimmte Positionen zu klären oder uns gegen gewisse Konditionen zu wehren, die wir im Submissionsbereich als falsch oder missbräuchlich angesehen haben. Zwar haben wir nicht jedes Mal Recht bekommen, aber unsere Meinung wurde stets angehört. Es ist ein Anfang. Ich erinnere Sie daran, dass unsere Mitarbeiter Ihnen, unabhängig vom Problem, mit Rat und Tat zur Verfügung stehen.

Ein weiteres Mal liegt es mir am Herzen, die hervorragende Arbeit hervorzuheben, die in der Berufsausbildung geleistet wird. Die Kompetenz und die Erfahrung unserer Lehrer, Herren Hilaire Andrey und Michel Ottet, unter der Verantwortung von Herrn Kuno Philipona, führen dazu, dass unsere Lehrlinge, Teamchefs, Maschinisten und Kranführer über ein Umfeld erster Klasse verfügen. Zu Ihrer Information haben wir am 11. Dezember 2001 59 Ihrer Mitarbeiter die Diplome und Ausweise für Kranführer / Maschinisten überreicht. Während unseres Ausflugs hatten wir die Gelegenheit, die Freiburger Lehrlinge bei ihrem Praktikum am Tour du Moron zu besuchen. Dieser Bau ist wirklich sehr interessant, und ich bin überzeugt, dass die Teilnahme daran für die Lehrlinge technisch und menschlich ein sehr bereicherndes Erlebnis ist. Ich kann Ihnen einen Besuch dieses Baus nur anraten. Ich danke unseren Jurassier Kollegen für die riesige Arbeit, die sie leisten, um dieses Projekt umzusetzen.

Nach mehrjährigem Unterbruch haben die Meisterkurse in neuer Modulform wieder begonnen. Nach Verhandlungen haben wir erreicht, dass das Technikum Freiburg in Zusammenarbeit mit der Bauschule von Tolochenaz, dem Technikum Sion und dem Technikum Neuenburg an dieser Ausbildung teilnimmt. Nicht weniger als 8 Freiburger haben sich zum heutigen Zeitpunkt für diese Ausbildung entschieden.

Zum Abschluss teile ich Ihnen noch ein paar Neuigkeiten aus unserem Sekretariat mit. Nach einigen Turbulenzen haben wir leider den Abgang von Frau Suzy Müller, die 19 Jahre für uns da war, verzeichnen müssen. Frau Karlène Favre hat den FBV verlassen, nachdem sie die Lehrabschlussprüfung hervorragend bestanden hat. Ich danke ihr und wünsche ihr für ihre neue Tätigkeit viel Erfolg. Ich glaube sogar, dass uns ihr Lächeln ein wenig fehlen wird. Um diesen Abgang zu kompensieren, freut es uns, Frau Emmanuelle Zingg zu begrüßen, die ihre Bürolehre angetreten hat. Und schließlich ist Frau Christine Bouquet per November zum Sekretariatsteam gestoßen. Frau Bouquet ist perfekt zweisprachig und wird sich den Anliegen unserer deutschsprachigen Mitgliedern annehmen können.

Ich hatte bereits die Gelegenheit, die hervorragende Arbeit unserer Mitarbeiter zu erwähnen. Ich danke ihnen für ihren Einsatz, den sie dieses Jahr geleistet haben. Für einen Präsidenten ist es beruhigend und auch eine Freude, sich auf ein so dynamisches und kompetentes Team verlassen zu können. Mein Dank geht auch an meine Büro- und Komiteekollegen für die Zeit, die sie für den Verband aufwenden. Abschließend danke ich Ihnen allen für Ihr Vertrauen.

Luc Pasquier

SEANCES ET DELEGATIONS

Comme chaque année, de nombreuses séances nationales et régionales ont occupé les membres du Comité de la FFE ou le personnel permanent.

Assemblée générale de la SSE

L'assemblée générale de la SSE a eu lieu à Interlaken, dans le magnifique cadre du Kursaal, au pied des montagnes mythiques que sont l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau, le 22 juin 2001. Outre les points standards d'une assemblée générale, les membres présents ont reçu une information sur les orientations politiques de la SSE.

Assemblées des délégués

La Société Suisse des Entrepreneurs a organisé 3 assemblées des délégués durant l'année 2001. Sous la conduite du Président Central, Heinz Pletscher, les entrepreneurs ont traité de nombreux sujets touchant l'organisation même de la Société, la formation professionnelle et le financement du centre de formation de Sursee.

Une commission stratégique a été créée, à laquelle participe notre Président Luc Pasquier, pour définir la structure de notre association faîtière dans l'avenir. Une réorganisation de la SSE est nécessaire pour améliorer son fonctionnement. Un renforcement du rôle des sections ou/et des régions est souhaité afin de gagner en efficacité et d'être plus proche des membres. Le premier changement important a été la nomination, au mois d'août 2001, d'un directeur de la SSE en la personne de Monsieur Daniel Lehmann.

Les délégués ont également pris la décision importante et grave, vu les résultats financiers catastrophiques, de se séparer du département informatique. La SSE a négocié la reprise des logiciels très connus des entrepreneurs, "Baubit easy / Baubit admi" par des sociétés privées. La maintenance est donc assurée à l'avenir pour les nombreux utilisateurs de ces logiciels.

L'assemblée des délégués d'automne, les 27 et 28 novembre à Berne, a eu à traiter l'introduction de la retraite anticipée et les négociations salariales pour l'année 2002. Malgré des avis partagés, en fonction des régions, des discussions très animées, la mise en place d'une retraite pour les travailleurs de la construction a été acceptée. La SSE a reçu le mandat de proposer un modèle dans le cadre des négociations syndicales.

Réunions des Présidents, Directeurs et Secrétaires

Les Présidents, les Directeurs et le personnel permanent des sections se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année 2001. Sous l'égide du secrétariat romand, par l'intermédiaire de son secrétaire central, Serge Oesch, de nombreux problèmes d'actualité ont été traités:

- Avancement des négociations avec les syndicats
- Etablissement du cadastre des sites pollués
- Formation des grutiers
- Information sur la liquidation du département informatique
- Libre circulation des personnes
- Loi sur le CO₂
- Lutte contre le travail au noir
- Publicité en faveur des métiers de la construction
- Qualification des entreprises de construction
- Reconduction de la solution de branche pour la sécurité au travail
- Restructuration de la SSE
- Système modulaire de la formation professionnelle

Ces séances ont l'avantage d'ouvrir une discussion entre partenaires de la construction de la Suisse romande et de rechercher des solutions aux problèmes du présent et du futur.

Réunions des sections romandes

Les sections romandes se sont réunies, comme de coutume, deux fois durant l'année 2001. La rencontre de printemps a été organisée par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, le vendredi 11 mai 2001 à Tolochenaz et la séance d'automne par la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs le 16 novembre 2001 à St Blaise. Ces rencontres ont permis de mettre en place la stratégie de la Suisse romande par rapport aux assemblées des délégués nationales. En 2001, les points suivants ont été notamment traités:

- Conditions de paiement dans la construction
- Convention nationale, adaptation des textes français
- Création d'un poste de coordinateur romand de la formation professionnelle
- Délais de livraison des tarifs de régie
- Elimination des produits hydrocarbonés, exigences du canton de Vaud
- Enquête préalable de la commission de concurrence (COMCO)
- Limitation du poids des sacs de ciment à 25 kg
- Lutte contre le travail au noir, coordination romande
- Marchés publics
- Organisation et financement de la formation professionnelle
- Qualification des entreprises de construction
- Retraite anticipée
- RPLP, facturation des augmentations

SORTIE DES MEMBRES

Après plusieurs années d'interruption, le secrétariat a mis sur pied une sortie d'un jour pour les membres de la Fédération. Le 6 juin 2001, veille de l'assemblée annuelle de printemps, une trentaine de personnes se sont rendues en car à la Tour du Moron pour visiter les apprentis maçons en cours de formation sur les hauteurs de Mallerey. Ils ont eu l'occasion d'apprécier la qualité du travail fourni par les apprentis fribourgeois et romands à l'édification de cette tour.

Auparavant, les entrepreneurs ont pu juger de l'avancement des travaux de construction de l'Arteplage de Bienne, première halte de la journée.

De l'avis des participants, cette journée, malgré le temps maussade, est à renouveler régulièrement dans la mesure du possible. C'est l'occasion pour des entrepreneurs concurrents, mais néanmoins collègues de l'association, d'échanger leurs points de vues sur de nombreux sujets d'actualité et pour le personnel permanent de la FFE d'avoir des contacts autres qu'au téléphone. Ces contacts sont absolument indispensables pour donner un dynamisme constant à la vie de la Fédération.

Tour du Moron



ASSEMBLEES DE LA FEDERATION

Assemblée de printemps

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée en Gruyère, le 7 juin 2001, à Bulle dans les locaux d'Espace Gruyère. Les délibérations furent suivies par un nombreux public composé des entrepreneurs membres, des membres vétérans et membres d'honneur, ainsi que d'invités du monde politique et économique du canton de Fribourg.

Philippe Gremaud, Conseiller communal, représentant de la Ville de Bulle, s'est adressé à l'assemblée pour présenter sa commune. La Ville de Bulle, qui compte 11'500 habitants, a investi plus de 140'000'000 millions de francs durant les 10 dernières années dans différents projets de développement. Aujourd'hui, elle dispose d'infrastructures intéressantes et adaptées aux besoins de la population gruyérienne, comme le bâtiment d'Espace Gruyère, une patinoire, un collège, une piscine ainsi qu'un réseau routier moderne et un patrimoine important de bâtiments.

Claude Lässer, Conseiller d'Etat Directeur des travaux publics, adresse le salut des autorités aux entrepreneurs. Il insiste sur le fait que les finances cantonales ne permettent pas, en l'état actuel, de construire tous les objets d'importance cantonale en même temps, la route de contournement de Bulle et le pont de la Poya. Une politique d'étalement des grands chantiers doit être planifiée. Monsieur le Conseiller d'Etat s'arrête ensuite sur les deux votations cantonales du week-end suivant. Il estime que le projet de l'A189 concerne une région très vaste et qu'il aura une influence sur plusieurs générations. Sa réalisation ne se fera pas au détriment d'autres objets comme le craignent certains opposants. Il évoque également le sujet de la privatisation des EEF dans le cadre de la nouvelle loi du marché de l'électricité. Il estime que cette forme juridique n'a jamais nui aux sociétés qui sont déjà passées par cette procédure.

Pour compléter l'information des membres, le comité a invité Monsieur Charles Weinmann, membre de l'agence de l'énergie, pour développer le thème "taxe sur le CO₂, moteur de la rentabilité de l'entreprise". Cette conférence a démontré la nécessité des entrepreneurs de s'organiser sans tarder pour répondre éventuellement à l'introduction de cette taxe par la Confédération. En effectuant un bilan énergétique au sein de chaque entreprise et en investissant dans des mesures techniques ou/et organisationnelles, il est tout à fait pensable d'économiser des montants importants sur le budget "carburant" de l'entreprise.

Assemblée d'automne

L'assemblée extraordinaire s'est déroulée à Marly, le jeudi 12 décembre 2001. Elle s'est prononcée sur la mise à jour du règlement concernant la perception des cotisations. Les membres présents ont également reçu des informations concernant les négociations salariales et le déplacement de l'actuelle halle des maçons, vers le quartier de Beaumont, dans les locaux de l'ancienne usine Metar.

Pour la deuxième année consécutive, un budget équilibré, englobant pour la première fois les activités du secrétariat et de la formation professionnelle, a pu être présenté à l'assemblée.

Une information importante concernant le permis de grutier est donnée par Kuno Philipona. La SUVA a décidé d'arrêter immédiatement l'activité d'une grue dont le conducteur ne serait pas au bénéfice d'un permis provisoire ou définitif. La FFE a pris durant l'année 2001 des mesures pour renforcer le nombre de cours, grâce à l'engagement d'un instructeur supplémentaire, et pour assurer le suivi des demandes des entreprises dans les délais prescrits.

RENCONTRES AVEC LES AUTORITES

Deux réunions ont été programmées avec le Conseiller d'Etat en charge de la Direction des travaux publics, Monsieur Claude Lässer. Ces séances ont eu lieu le 17 mai, respectivement le 29 novembre 2001.

Ces rencontres, très fructueuses, ont permis un échange d'idées sur les sujets d'actualité touchants le domaine de la construction et de faire l'état de la collaboration existante entre les divers départements de la direction de Monsieur Lässer et notre association. Les sujets suivants ont été abordés :

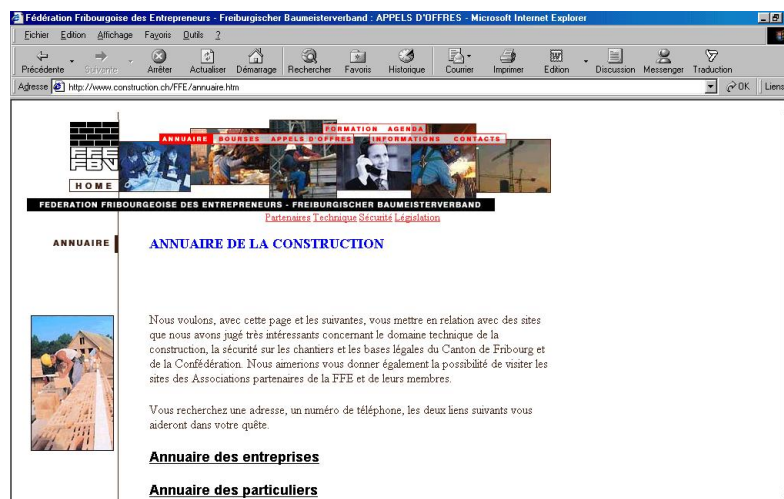
- Avenir du Bureau des autoroutes du Canton de Fribourg
- Libre circulation des personnes
- Lutte contre le travail au noir
- Management de la qualité dans la construction, état de l'avancement des travaux du groupe de travail piloté par la FFE
- Marchés publics, modification de l'accord intercantonal
- Position et rôle de la FFE au niveau de l'Etat de Fribourg
- Programme des travaux de l'Etat et planification de projets futurs
- Votation populaire concernant le contournement de Bulle

La Fédération apprécie ces contacts. Ils permettent de comprendre les problèmes liés à l'utilisation judicieuse des deniers publics et au maintien de la valeur du patrimoine construit du canton. Notre association peut, grâce à ces échanges, présenter les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs pour répondre aux exigences croissantes des marchés publics et de la législation en général.

SITE INTERNET DE LA FFE

L'année 2001 a permis de mettre à jour régulièrement le site Internet de la FFE qui est un outil de travail moderne, une plate-forme d'échange permettant de trouver des informations du domaine de la construction. Nous attendons des critiques, mais surtout des propositions d'amélioration. Ce site doit être celui des entrepreneurs avant celui de l'association. Nous vous donnons rendez-vous à l'adresse suivante:

www.construction.ch/FFE





MUTATIONS DES MEMBRES

Admissions

Nous avons enregistré lors de l'assemblée du 7 juin l'adhésion de l'entreprise :

- **Wirz AG Bauunternehmung à Bösingen**

et lors de l'assemblée du 12 décembre l'adhésion des entreprises :

- **Mazzacane & Fils constructions à Belfaux**
- **Pompes SA à Romont**
- **S-Tunnel SA à Romont**

Démissions

Nous n'avons enregistré aucune démission lors de nos deux assemblées annuelles.

Membres décédés en 2001

Deux membres sont décédés durant l'année écoulée, dont un membre du Comité en exercice. Nous garderons en mémoire le souvenir de ces personnes.

- **René Hofer**, Wünnewil, membre en activité, décédé le 10.01.01, à l'âge de 53 ans
- **Guido Sulmoni**, Romont, membre du Comité, décédé le 26.05.01 à l'âge de 45 ans



COMMISSIONS - REPRESENTATIONS

Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs

Bureau FFE

Pasquier Luc, *Président*
Rüfenacht Martine, *Vice-Présidente*
Brodard Nicolas

Davet Jacques
Raemy Franz

Comité FFE

Pasquier Luc, *Président*
Rüfenacht, Martine, *Vice-Présidente*
Berchier François
Brodard Nicolas
Chappuis Laurent
Davet Jacques
Dolder Fredy
Emonet Frédéric

Meyer Manfred
Papaux Patrick
Perler Heinrich
Raemy Franz
Rappo Urs
Ropraz Bernard
Surchat Georges
Tomasini Jean-Marc

Commissions Paritaires

Commission Professionnelle Paritaire (CPP)

Emonet Paul
Meyer Manfred
Sulmoni Guido
Tomasini Jean-Marc

Brodard Nicolas (S)
Davet Jacques (S)
Dolder Frédy (S)
Chappuis Laurent (S)
Gross Frédéric (S)

Tribunal Arbitral

Doutaz Pascal
Perler Heinrich

Rappo Urs
Rüfenacht Martine

Pourparlers

Berchier François
Brodard Nicolas
Chappuis Laurent
Davet Jacques
Del'Monico August
Dolder Fredy
Emonet Frédéric
Meyer Manfred

Pasquier Luc
Papaux Patrick
Perler Heinrich
Rappo Urs
Ropraz Bernard
Rüfenacht Martine
Surchat Georges
Tomasini Jean-Marc

Bureau de la Commission Fribourgeoise du Parifonds-Construction (CFP)

Davet Jacques
Pasquier Luc

Rüfenacht Martine



Comité de la Commission Fribourgeoise du Parifond-Construction (CFP)

Buchmann Joseph
Davet Jacques
Delmonico August

Dolder Fredy
Pasquier Luc
Rüfenacht Martine

Formation professionnelle

Commission de la formation professionnelle

Papaux Patrick, *Président*
Maradan Claude, *Vice-Président*
Aebischer Pascal
Rappo Renaldo
Modoux Louis
Mauron Stéphane
Tornare Daniel

Mivroz Raymond
Surchat Georges
Philipona Kuno
Guccione Giovanni
Sallin Nicolas

Maçons / constructeurs de routes / Art. 41

Papaux Patrick, *Président*
Maradan Claude
Mivroz Raymond

Perler Heinrich
Philipona Kuno

Chefs d'équipe

Mivroz Raymond, *Président*
Brodard Frédéric
Peiry Philippe

Philipona Kuno
Surchat Georges

Examens chefs d'équipe

Leu Daniel
Mivroz Raymond
Modoux Louis
Oberson Charles-Henri

Peiry Philippe
Philipona Kuno
Schouwey Jean-Luc

Machinistes / grutiers / mécaniciens / chauffeurs

Surchat Georges, *Président*
Brodard Frédéric
Jungo Jean-Pierre

Modoux Louis
Philipona Kuno

Examens grutiers / machinistes

Surchat Georges, *Président*
Angéloz Armand
Berchier François

Currat Antoine
Jungo Jean-Pierre
Philipona Kuno

Commission d'apprentissage et examen

Maradan Claude, *Président*
Meyer Manfred, *Vice - Président*
Raemy Franz

Rappo Renaldo
Schouwey Jean-Luc



Commissions techniques

Commission technique

Pasquier Luc, *Président*
Davet Jacques
Papaux Patrick
Perler Heinrich

Rüfenacht Martine
Schouwey René
Wicht Jean-Daniel

Sécurité / Environnement

Rüfenacht Martine; *Présidente*
Rappo Urs

Wicht Jean-Daniel

Délégations cantonales

Management qualité, groupe de travail

Brodard Nicolas
Giroud Roger

Wicht Jean-Daniel

Ecole de constructeurs de travaux

Rüfenacht Martine

Schouwey Jean-Luc

Société fribourgeoise des améliorations foncières

Pasquier Luc

Surveillance Ecole d'ingénieurs Fribourg

Schouwey Norbert

Commission paritaire des contremaîtres

Meyer Manfred
Ropraz Bernard

Surchat Georges

Commission pour l'attribution de la main d'œuvre étrangère (CAMO)

Wicht Jean-Daniel

Union Patronale

Rüfenacht Martine

Usine d'incinération

Rüfenacht Martine



Commission Travail au noir

René Schouwey, Secrétaire
Pasquier Luc

Wicht Jean-Daniel

Conférence Cantonale de la Construction (CCC)

Wicht Jean-Daniel, Secrétaire
Pasquier Luc

Rüfenacht Martine

Conférence Cantonale de la Construction – Gestion des Déchets (CCC – GD)

Dolder Fredy

Rüfenacht Martine (S)

Commission accords bilatéraux

Schouwey René

Délégations nationales

Assemblées des délégués SSE

Pasquier Luc, Président
Chappuis Laurent
Dolder Fredy
Rüfenacht Martine

Meyer Manfred (S)
Surchat George (S)

Groupe stratégique SSE

Pasquier Luc

Groupe d'accompagnement CN 2000

Raemy Franz

Refas / Resat

Wicht Jean-Daniel

Caisse compensation militaire (CCM – SSE)

Antonietti Kurt

Commission SIA 118

Schouwey Jean-Luc



Marché intérieur

Pasquier Luc

Commission I, formation des maçons

Maradan Claude

Surveillance école de Sursee

Schorderet Edgar

Commission centrale examens machinistes

Largo Jean-Pierre, Président

Commission I, examens machinistes

Surchat Georges

Philipona Kuno

Commission centrale examens entrepreneurs et maître-maçons

Doutaz Pascal

Commission I, examens des entrepreneurs

Doutaz Pascal
Bula André

Schorderet Edgar

Commission I examens maîtres-maçons

Rossier Michel

Pasquier Serge

Examens I des contremaîtres

Bula André

Commission centrale ASTP

Schouwey Jean-Luc

Parifonds-Construction – Fonds social paritaire

Buchmann Joseph

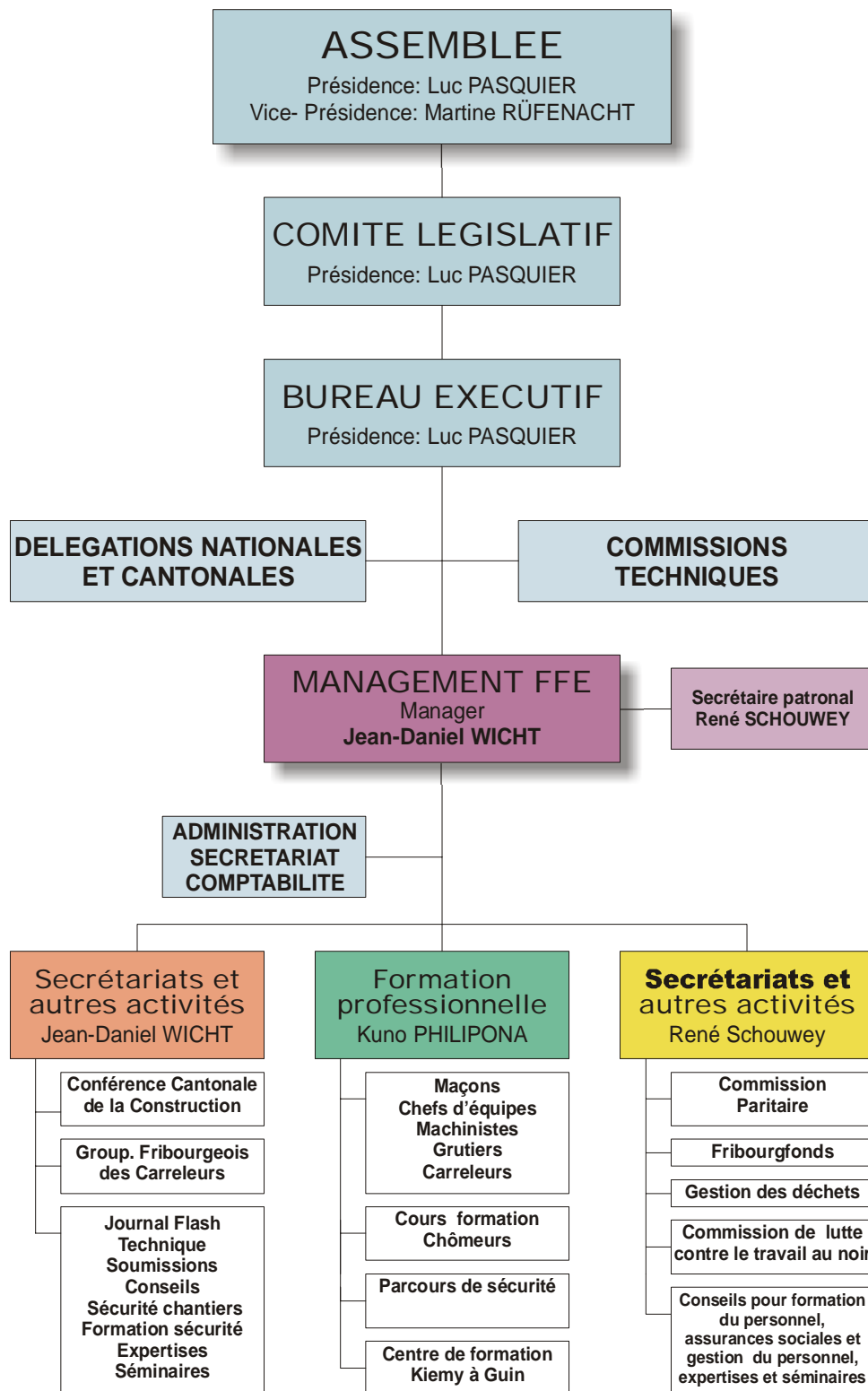
Commission romande de la FP(S)

Papaux Patrick

Philipona Kuno



ORGANIGRAMME FEDERATION



Givisiez, le 3 juillet 2001

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cours d'introduction pour les futurs maçons

Depuis toujours ces cours constituent l'essentiel de l'activité de l'équipe de la formation professionnelle. Aux apprentis maçons s'ajoutent les articles 41 qui les rejoignent lors de la 3^{ème} année.

Comme l'année passée, nos apprentis de 2^{ème} année ont pu participer à la réalisation de la Tour du Moron dans le Jura bernois. Ce stage de 2 semaines est très apprécié de nos apprentis. D'un point de vue professionnel, il permet à ces jeunes de découvrir le travail de la pierre naturelle, activité qui leur est difficile de pratiquer au sein de nos entreprises car elle est devenue exceptionnelle. Cette vie en groupe leur permet de développer des amitiés et de partager une expérience peu commune qui sans doute restera gravée dans leur mémoire.

Nos cours d'introductions dispensés à la halle des maçons mais aussi occasionnellement à notre centre de formation de Kiemy ont pour but essentiel de donner les connaissances de base de la profession à nos apprentis mais aussi de leur faire découvrir certains travaux ou techniques particulières.

Les cours d'introduction ont des durées différentes en fonction de l'année scolaire :

- 8 semaines pour la 1^{ère} année
- 6 semaines pour la 2^{ème} année
- 4 semaines pour la 3^{ème} année

Une centaine d'apprentis sont répartis sur les 3 ans que dure la formation. En général, chaque année scolaire a 2 classes, ce qui implique une occupation quasi constante de la halle des maçons par les apprentis.

Cours d'introduction pour les futurs carreleurs

Ces cours sont, en général, organisés en parallèle des cours d'introduction de maçons et comptent une bonne vingtaine d'apprentis répartis sur les 3 années scolaires.

Organisation d'un stage pour les futurs apprentis maçons

Bien qu'il soit très apprécié par ceux qui l'ont suivi et par les entreprises, nous avons dû renoncer à organiser ce stage faute de participants.



Cours pour machinistes et pour grutiers

Le mercredi 11 décembre 2001, en début de soirée, 59 conducteurs de machines ont reçu un permis de machiniste, accompagné d'un diplôme, confirmant la réussite de leur examen professionnel, à la halle des maçons du Centre Professionnel de Fribourg.

En présence de plusieurs personnalités de la construction du canton de Fribourg, Luc Pasquier Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, Jean-Pierre Largo Président de la Commission de surveillance des examens de machinistes sur le plan Suisse, Patrick Papaux Président de la formation professionnelle et Georges Surchat Président des machinistes, une cérémonie a rendu hommage aux nouveaux diplômés, à leur travail exigeant qui nécessite une maîtrise parfaite des engins de travail du bâtiment et du génie-civil. L'amélioration constante de la sécurité sur les chantiers est aussi le résultat de la formation continue dispensée par l'équipe des instructeurs de la FFE.

Une vingtaine de nouveaux machinistes ont également reçu un permis "SUVA", confirmant la réussite de l'examen de conducteur de grues. Ce permis a d'autant plus d'importance que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les grues, le 01.01.2000, seul les titulaires d'un permis de grutier ou d'élève grutier, de la catégorie correspondante, sont autorisés à exécuter des travaux de levage au moyen de grues.

Cours pour chefs d'équipe

En février 2001, 18 élèves ont achevé leur première année de formation. En septembre, 17 candidats à l'examen final, qui aura lieu en 2002, ont repris les cours pour s'y préparer.

Ces cours, organisés depuis de nombreuses années par notre association, rencontrent toujours un vif succès auprès des entreprises, aussi bien dans le canton qu'à l'extérieur.

Parcours de sécurité

Le parcours sécurité 2000 connaît un très grand succès. Plus de 1000 personnes ont déjà fréquenté le nouveau module. Celles-ci proviennent non seulement des entreprises membres, mais aussi d'entreprises externes au canton, d'autres associations professionnelles ainsi que de diverses institutions comme par exemple les services de l'Etat de Fribourg.

Cours VAM

Ces cours pour demandeurs d'emploi sont organisés par notre fédération sur mandat du VAM (Verein für aktive Maßnahmen) à Flamatt.

La forte régression du chômage a provoqué une diminution importante de la demande pour ce genre de formation. En 2001, seul 5 semaines de cours ont eu lieu.

Foire de Fribourg 2001

Pour des raisons financières notre association a renoncé de participer à cette foire en 2001. Néanmoins des provisions ont été faites sur l'exercice comptable 2001 afin de marquer notre présence lors de l'édition 2002, dans le cadre du Village des métiers.

SECRETARIATS GERES PAR LA FFE

Conférence cantonale de la construction (CCC)

Présidée l'année 2001 par Jean-Bernard Demont, représentant les mandataires, jusqu'à l'assemblée annuelle du mois de septembre, puis par Monsieur Bernard Repond, représentant le second oeuvre, la CCC a entrepris plusieurs actions.

Elle s'est inquiétée de la vente des soumissions devenant la règle dans le canton de Fribourg. La CCC a adressé un courrier aux communes fribourgeoises et aux services de l'Etat pour rappeler que la norme SIA 117 recommande aux Maîtres d'ouvrages de fournir gratuitement les documents de soumissions.

Les membres du Comité ont également fixé des objectifs pour l'avenir de la Conférence, notamment:

- Garder une vue d'ensemble du marché de la construction dans le canton
- Tenir un agenda des événements sur son site Internet
- Défendre encore mieux les intérêts de la construction auprès des autorités politiques
- S'assurer que la passation des marchés est équitable pour tous les partenaires
- Agir chaque fois qu'un sujet le nécessite

Durant l'année, la CCC a également adressé une lettre à la Direction des travaux publics pour relever les différences importantes, entre les départements de cette direction, concernant la notation du prix dans les critères d'adjudication des marchés publics. Le Conseiller d'Etat Claude Lässer, a répondu favorablement à la CCC, lors de l'assemblée générale du 10 octobre, en confirmant l'uniformisation de la pratique entre les départements, conformément aux vœux de la CCC. A l'issue de cette assemblée réunissant un parterre de personnalités du monde politique et économique du canton, les participants ont pu découvrir l'usine d'incinération des déchets ménagers de SAIDEF, fraîchement mise en service.

Contrôle des déchets de chantier (CCC)

Cette commission est placée depuis de nombreuses années, sous la présidence de M. Aloïs Page, architecte à Romont. Dépendant de la CCC, cette commission a pour fonction première de veiller à une élimination correcte des déchets de chantiers.

Elle a vécu un changement important au niveau de ses inspecteurs au cours de l'année 2001. Depuis le 1^{er} mai 2001, ce sont les inspecteurs engagés par la Commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction (CTN) qui s'occupent de surveiller l'élimination correcte des déchets de chantiers.

Les deux inspecteurs engagés par la commission de gestion des déchets, jusqu'au 30 avril, ont eu la possibilité de poursuivre leur activité au sein de la CTN. Si M. Dominik Brühlhart a accepté l'offre, M. Pascal Gomez a décliné celle qui lui était faite.

Ceci n'a pas changé beaucoup de chose du point de vue organisationnel. Les inspecteurs restent subordonnés à la commission pour ce qui concerne l'exécution des contrôles. Par contre la gestion administrative de ces collaborateurs dépend de la CTN. La mise à disposition des inspecteurs, ainsi que les relations entre la Commission CCC-GD et la CTN, sont réglées par un contrat de location de service.

Un nouveau visage, pour la fonction d'inspecteur, a donc fait son apparition sur les chantiers en la personne de M. Jean-Marie Guinnard.

Hormis la gestion des contrôles, l'une des activités principales de la Commission est l'information. Afin de concrétiser cet objectif, elle a cette année organisé un séminaire. Celui-ci a eu lieu le 11 septembre 2001 à Grangeneuve. Cette conférence, destinée aux entreprises du second oeuvre, a connu un certain succès en regard de la participation de plus de 50 personnes. Cette réunion qui avait pour thème "**gestion des déchets, une solution pour le second oeuvre**" a vu plusieurs orateurs présenter des sujets tels que : principes de gestions

des déchets de chantiers, expérience d'un acteur du second œuvre, point de vue de la CCC et présentation des contrôles de la CCC. Lors du débat qui a suivi, on a pu constater l'intérêt que portent certaines entreprises à la protection de la nature. Une brochure relatant les divers exposés a été éditée et est à disposition sur demande.

A relever encore, afin de mieux cerner les besoins d'information des entreprises du second œuvre, un sondage a été réalisé par la Commission au début de l'année 2001. Les résultats de celui-ci ont été présentés au début de ce séminaire.

Afin que l'information soit complète la Commission a décidé que l'organisation d'un séminaire en langue allemande, destiné à tous les acteurs de la construction, serait l'un de ses principaux objectifs pour l'année 2002.

Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC)

Le Comité présidé par Walter Sassi s'est réuni à 5 reprises durant l'année 2001. Les sujets principaux évoqués ont été les suivants :

- Déplacement de la halle des maçons
- Concept sécurité pour les carreleurs répondant à la directive MSST
- Formation professionnelle

La FFE, depuis de nombreuses années d'ailleurs, est responsable de donner les cours d'introduction aux apprentis carreleurs pour le compte du GFC.

Parifonds - Fribourfonds (CFP)

Cette commission a vécu cette année un changement de Présidence. En effet, selon le principe du tournus instauré, il appartenait au syndicat SYNA de désigner un candidat à la Présidence. Lors de l'assemblée annuelle du comité du Fribourfonds-Construction, tenue le 7 septembre 2001 au restaurant le Gruyérien à Morlon, M. Charles-Henri Oberson a été élu, par acclamation, à sa tête pour deux ans.

Pour mémoire, cette commission gère les fonds paritaires qui sont aux nombres de trois. Il s'agit du Fonds d'application, du Fonds de formation et du Fribourfonds-Constructions

Les deux premiers sont alimentés par des versements du Parifonds suisse et leur utilisation est régie par un règlement établi par la même institution. Le troisième est géré selon ses propres statuts.

Le Fribourfonds-Construction dispose d'un Bureau, qui se réunit 6 à 7 fois par an, pour traiter les affaires courantes. Celles-ci sont notamment les demandes de subventions pour les diverses formations ainsi que des aides sociales exceptionnelles.

C'est aussi dans ce collège que les propositions pour la gestion des fonds sont élaborées avant d'être transmises à la commission pour approbation.

Cette commission édite un rapport annuel dans lequel les activités du bureau et de la commission sont décrites dans le détail. On y traite aussi les finances en publiant les comptes et les budgets. Sur demande notre secrétariat transmet volontiers une copie de ce rapport à nos membres.

Commission professionnelle paritaire (CPP)

Cette commission est présidée par Me Richard Waeber. Elle est composée en plus du président et du secrétaire de 8 membres, 4 personnes représentent les syndicats SYNA et SIB et 4 autres notre Fédération.

Ces tâches consistent notamment à surveiller l'application des dispositions contractuelles de la Convention nationale pour le secteur principal de la construction (CN 2000) et de la CCT locale, ainsi que d'arbitrer les litiges qui en découlent.



Afin d'effectuer sa mission, elle s'est réunie 8 fois en 2001. A souligner que le volume de travail de cette commission est en constante augmentation. Ceci est dû essentiellement aux nombreux rapports qui sont remis par les inspecteurs de la commission tripartite de surveillance du travail au noir (CTN).

Pour parvenir à ses objectifs, une délégation de la CPP procède à des vérifications de salaires dans plusieurs firmes. En 2000, 8 contrôles ont été effectués dans les entreprises et certains ont révélé quelques manquements importants au respect de la CN 2000. Par contre, une nouvelle forme de contrôle a été introduite. Celui-ci se fait sur la base de questionnaires et de documents à fournir à la commission. Compte tenu des expériences vécues, ce système a dû être introduit pour que des éléments de preuves restent en main de la Commission. Ceux-ci alourdissent le travail du secrétariat mais sont d'une efficacité nettement meilleure. Environ dix contrôles de ce type ont été effectués durant l'année.

Les contrôles du travail du samedi sont assumés, depuis le 1^{er} mai 2001, par les deux inspecteurs de la CTN. Ceux-ci sont assermentés et peuvent, pour assumer leur fonction, s'appuyer sur une base légale. Celle-ci leur permet notamment de contrôler tous les aspects du respect de la Convention nationale. Ils peuvent par exemple auditionner les collaborateurs des entreprises afin de vérifier les salaires, les suppléments de salaires, la déduction des charges sociales, ainsi que tous les éléments de la CN. Suite aux rapports qu'ils transmettent, de nombreuses amendes sont infligées. Certains dossiers font l'objet d'une dénonciation auprès du Tribunal arbitral du canton et d'autres provoquent des contrôles de salaires d'entreprises.

Plusieurs travailleurs ainsi que des Maîtres d'ouvrage ont été sanctionnés pour avoir contrevenu aux dispositions conventionnelles en effectuant du "travail au noir". Ce travail n'est généralement pas signalé aux assurances sociales, aux impôts, et par conséquent il crée une concurrence déloyale avec les entreprises qui respectent scrupuleusement la CN 2000.

La commission n'est pas seulement un organe de contrôle. Elle essaie aussi de faciliter le travail administratif des entreprises notamment en distribuant aux membres et aux non-membres un aide-mémoire aidant à l'application de la CN 2000 et de la CCT. Elle met à disposition un service d'abonnement permettant aux entreprises de disposer à tout moment d'une attestation à jour. Elle accorde de nombreuses autorisations pour des travaux en dehors de l'horaire normal. Enfin, elle assume une permanence téléphonique pour renseigner sur l'application de la CN 2000 et de la CCT.

Nous tenons aussi à relever l'excellente collaboration entre les partenaires sociaux dans le cadre de cette commission.

Commission tripartite de surveillance du travail au noir

Organisation: Pendant longtemps, les milieux professionnels et les autorités ont minimisé le travail au noir dans l'économie suisse. Par travail au noir, on entend notamment celui effectué par un travailleur pour un tiers à l'insu de son employeur régulier ; celui effectué par un travailleur clandestin sans autorisation légale, avec omission de versement des charges sociales et ne déclarant pas de gain à l'administration fiscale ; ainsi que celui effectué sans déclaration de gain par une personne bénéficiant de prestations d'assurances sociales. Une prise de conscience a eu lieu en Suisse et dans notre canton. Suite à une interpellation des députés, Evelyne Krauskopf et Benoît Rey, le Conseil d'Etat a été prié de réunir les partenaires sociaux et les services concernés en vue de lutter contre le travail au noir dans la construction. Un groupe de travail a été mis en place avec pour mandat d'étudier la possibilité de mettre en place une solution, analogue à celle du canton de Vaud, et de déterminer de quelle manière ces structures peuvent être légitimées. Cette mission a été achevée au début de l'année 2000 et le groupe de travail dissout. La commission s'est constituée en avril 2000. Elle a été officialisée par une nomination du Conseil d'Etat le 18 juin 2001, date à laquelle les bases légales au fonctionnement ont été données. Un arrêté instituant les mesures de lutte contre le travail au noir (AMTIC) a été promulgué. Cette commission est composée de douze personnes qui représentent équitablement les associations patronales, les syndicats ouvriers et l'Etat. Le Président n'appartient à aucune des parties. Le secrétaire ne dispose que d'une voix consultative. La commission a nommé un Bureau, composé de six membres, du Président et du secrétaire, afin de la décharger du traitement des affaires courantes et de préparer les divers projets pour qu'ils puissent être ratifiés par la Commission. Elle a engagé deux

inspecteurs qui sillonnent les chantiers du canton pour les contrôler et rendre compte à la commission des infractions constatées par l'intermédiaire de rapports écrits. Le secrétaire responsable est chargé de la coordination entre tous les acteurs de la lutte du travail au noir, de la transmission des rapports aux différentes institutions concernées et de la tenue des statistiques.

Activité de la commission et du bureau: la Commission s'est réunie six fois au cours de l'année écoulée. Durant la première partie de celle-ci, son activité a été consacrée à la mise en place de l'organisation. Elle a choisi et nommé un Président en la personne de Me Jean-Claude Morisod, avocat à Fribourg. Elle a aussi ratifié le programme de formation des inspecteurs. Une entente, avec la Direction des travaux publics, a été trouvée afin de régler les rapports contractuels relatifs à la mise à disposition des inspecteurs pour effectuer les contrôles de gestion des déchets de chantier. Dès que l'arrêté instituant les mesures de lutte contre le travail au noir fut édicté, l'activité de la commission s'est sensiblement réduite, celle-ci comptant sur le Bureau pour régler les affaires courantes. Le Bureau a tenu une douzaine de séances et a mis en place une procédure de traitement des rapports des inspecteurs. Des contacts ont aussi été pris avec l'autorité de surveillance de la protection des données afin que le traitement des documents établis par les inspecteurs et le secrétariat, les méthodes de travail ainsi que l'archivage correspondent aux lois en vigueur.

Formation des inspecteurs: la Commission a préparé un plan de formation pour ses inspecteurs. Ils ont pu acquérir de nombreuses connaissances en effectuant divers stages dans toutes les institutions concernées par la lutte contre le travail au noir. On peut citer notamment l'office cantonal des assurances sociales, l'inspection du travail, la police des étrangers, l'administration cantonale des contributions, les associations patronales, ainsi que les syndicats ouvriers. Ils ont effectué également quelques jours de stages dans d'autres cantons, en particulier chez leurs collègues vaudois, où ils ont pu se familiariser avec les méthodes appliquées sur le terrain. Cette formation a aussi été complétée par divers séminaires sur la communication, la gestion des conflits et la sécurité sur les chantiers.

Activité des inspecteurs: après leur formation, l'activité des inspecteurs s'est essentiellement concentrée sur le contrôle de la gestion des déchets de chantier et sur le contrôle du travail exécuté en dehors de l'horaire normal. Ils ont profité de cette période pour recueillir des informations importantes pour leur future mission de lutte contre le travail au noir. C'est seulement dans la deuxième partie du mois de septembre qu'ils ont pu réellement effectuer des contrôles relatifs au travail au noir. C'est à ce moment-là qu'ils ont reçu leur carte d'accréditation et qu'ils étaient ainsi à même de remplir leur mission.

Résultats: de nombreux rapports ont été transmis aux commissions paritaires pour des travaux effectués en dehors de l'horaire normal sans autorisation. Celles-ci ont pu sanctionner les contrevenants. En fin d'année, plusieurs travailleurs au noir ont été surpris par nos inspecteurs, ceux-ci, ainsi que leurs employeurs ont été dénoncés au Juge d'instruction par l'intermédiaire de la Police cantonale. Des statistiques détaillées sur les résultats obtenus seront publiées dans le rapport de la commission qui paraîtra vers le milieu de l'année 2002.

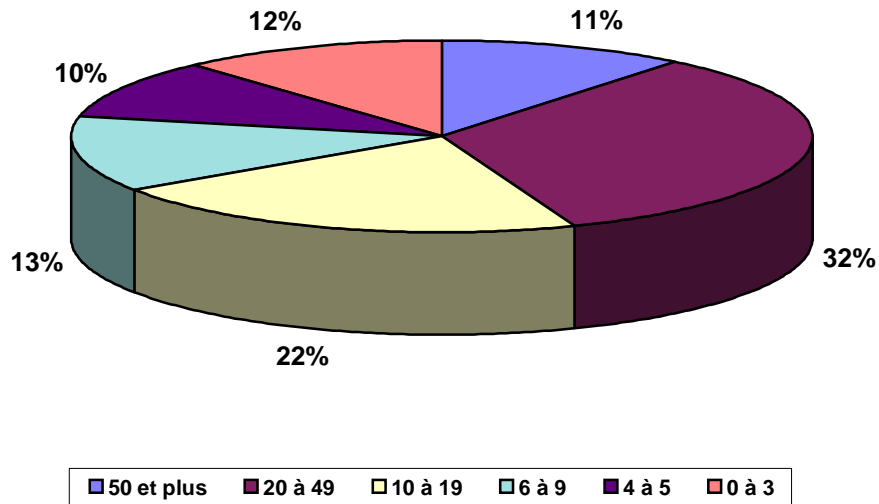
Perspectives: au cours de l'année écoulée un programme de visites des chantiers, dans les sept districts, a été mis en place pour avoir une vision, au niveau cantonal, des infractions constatées dans le domaine du travail au noir. L'objectif de ce programme était également d'augmenter l'efficacité de la lutte en respectant une égalité de traitement entre toutes les entreprises et régions du canton.

Une collaboration avec les juges d'instruction sera mise sur pied en 2002. Les rapports des inspecteurs devraient pouvoir être transmis directement à l'office des juges d'instruction pour les problèmes relatifs à la législation sur le séjour des étrangers.

Les premières mesures prises par la commission démontrent l'importance du travail à réaliser dans la lutte contre le travail au noir. Le canton dispose maintenant d'un outil – la présence des inspecteurs a déjà un puissant effet dissuasif – capable de signaler les abus dans ce domaine et de prendre les mesures qui permettront aux travailleurs d'être mieux protégés et de garantir des règles de concurrence loyales entre les entreprises.

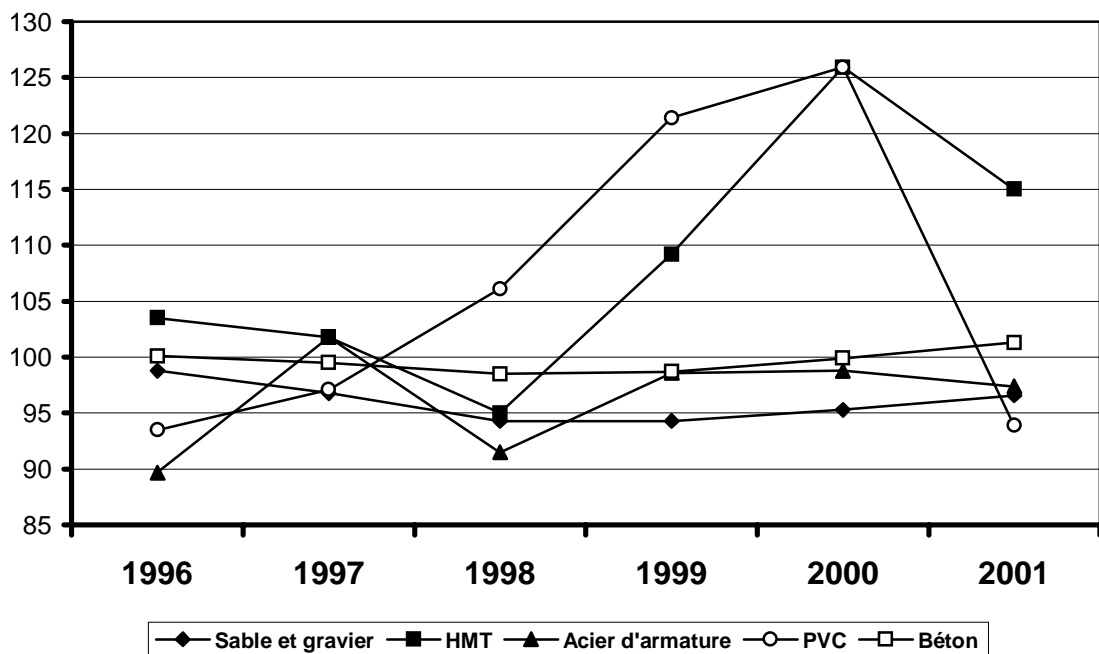
STATISTIQUES / STATISTIKEN

REPARTITION DES MEMBRES SELON LA TAILLE DE LEURS ENTREPRISES

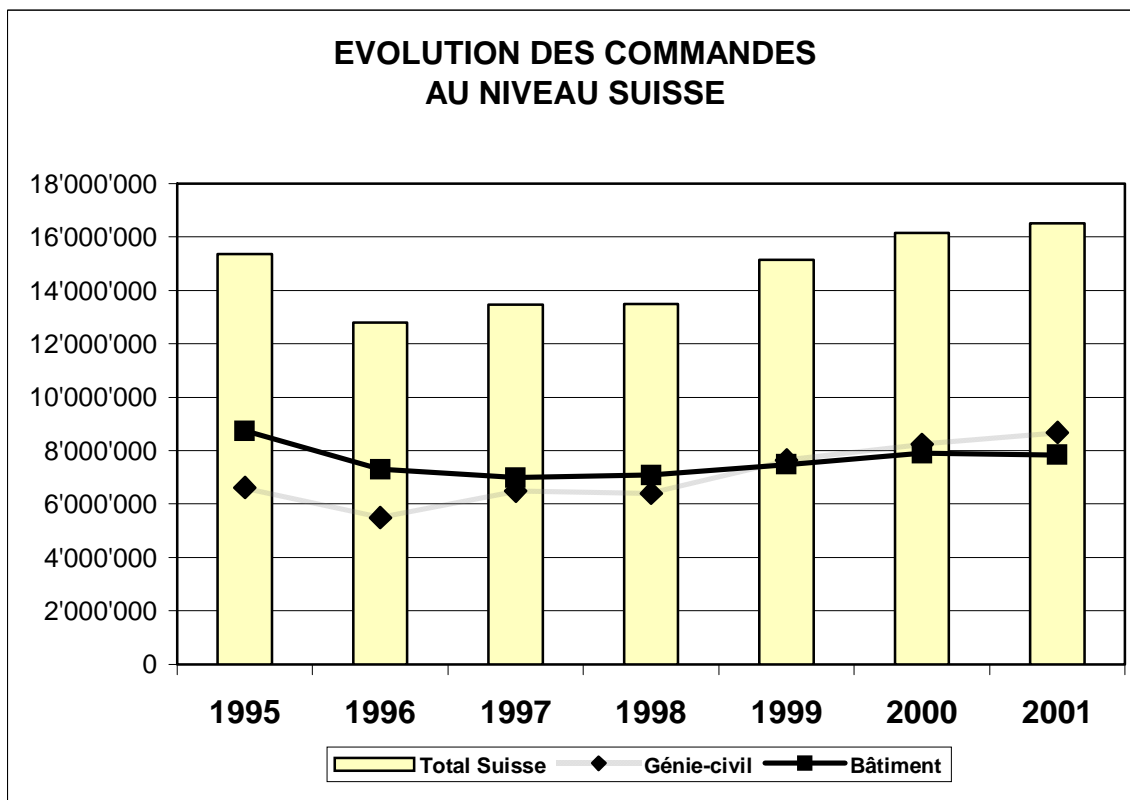
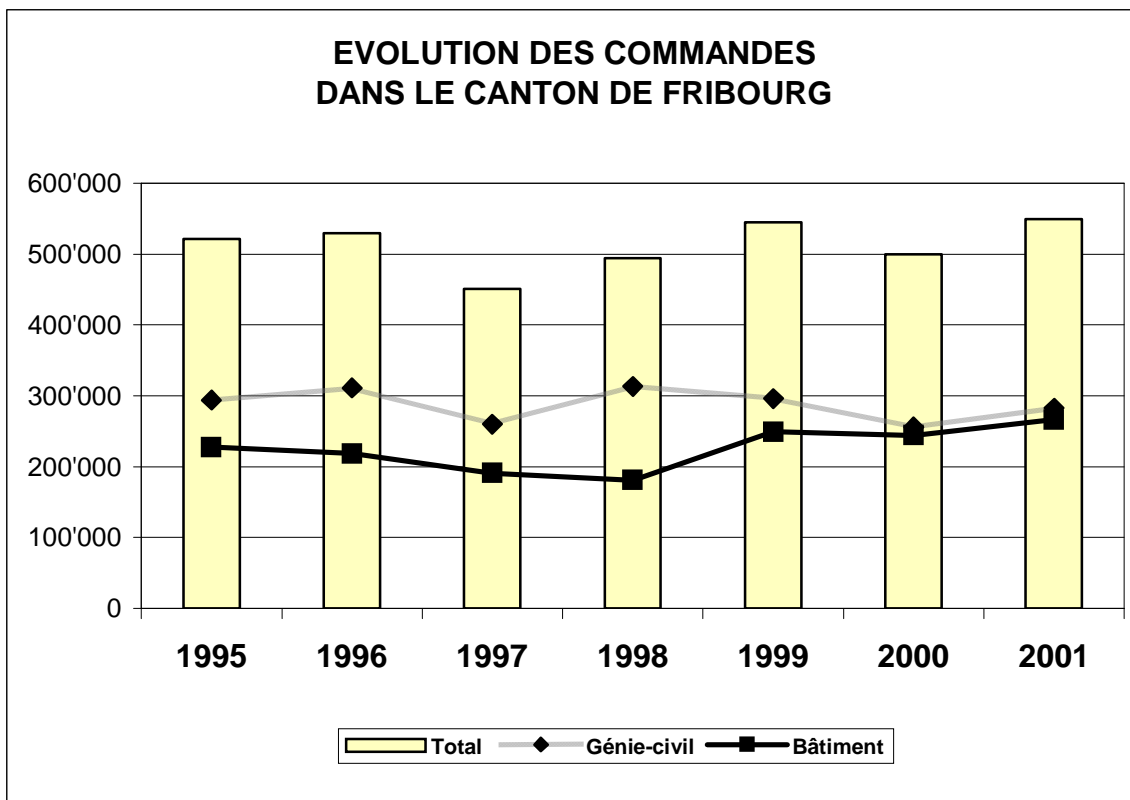


■ 50 et plus ■ 20 à 49 ■ 10 à 19 ■ 6 à 9 ■ 4 à 5 ■ 0 à 3

**VARIATION DES PRIX DANS LA CONSTRUCTION
INDICE 100 = 1995**



◆ Sable et gravier ■ HMT ▲ Acier d'armature ○ PVC □ Béton





RAPPORT DU MANAGEMENT

Le travail réalisé en 2001 pour la FFE et les autres associations que nous gérons a été passionnant. Les défis à relever ont été nombreux. Nous avons terminé la restructuration et la réorganisation de la FFE à la satisfaction des organes dirigeants. Nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui "mission accomplie". La FFE a retrouvé des couleurs et les résultats comptables s'inscrivent à nouveau en chiffres noirs. C'est une équipe soudée et ambitieuse qui conduit les destinées de notre association.

Cette première étape importante franchie, nous allons à l'avenir nous consacrer en priorité à la défense de nos membres. Nous constatons aujourd'hui, une détérioration de la confiance et du respect mutuel des partenaires de l'acte de construire. La conjoncture des années 90 a conduit l'entrepreneur à être revendicateur, à juste titre, avec le principe "tout travail mérite salaire". Nos partenaires n'ont pas toujours compris cette démarche visant à survivre dans un marché déprimé. Aujourd'hui, ces derniers ont une fâcheuse tendance à contrer les éventuelles revendications des entrepreneurs en complétant, parfois de façon incorrecte, les conditions générales et particulières accompagnant les dossiers de soumissions. En résumé, l'entrepreneur d'aujourd'hui doit calculer et intégrer dans ses prix unitaires tout ce que le mandataire a oublié ou ce qu'il n'aurait pas prévu. Est-ce que le don de voyance sera bientôt un critère d'adjudication?

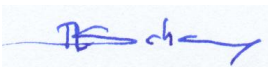
Nous allons à l'avenir intervenir aussi souvent que possible pour changer cette manière de travailler, cette vision fautive du partage des responsabilités. Le défi est de taille, mais il est motivant. Notre slogan "à l'écoute et au service des membres" reste donc valable pour l'avenir.

Nous tenons à remercier tous les membres de la Fédération pour la confiance qu'ils nous témoignent et nous nous engageons à leur fournir aussi à l'avenir des prestations de qualité.

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS
Le Manager


Jean-Daniel Wicht

Le Secrétaire Patronal


René Schouwey

RAPPORT DES MANAGEMENT

Die im Jahr 2001 ausgeführte Arbeit für den FBV sowie für die anderen Verbände, welche wir leiten, war sehr faszinierend. Die Herausforderungen waren zahlreich. Wir haben die Neugestaltung des FBV zur vollen Zufriedenheit der Führungsorgane beendet. Heute können wir sagen, dass der Auftrag erledigt ist. Der FBV hat wieder Farben und ist wieder in den schwarzen Zahlen. Das Schicksal unseres Verbandes wird von einem ehrgeizigen und zusammenhaltenden Team geführt.

Die erste, wichtige Etappe ausgeführt, werden wir uns jetzt in Zukunft zur Verteidigung unserer Mitglieder widmen. Wir stellen heute eine Verschlechterung des Vertrauens sowie des gegenseitigen Respekts der Baupartner fest. Die Konjunktur der 90. Jahren hat den Bauunternehmer als Forderer dargestellt. Mit Recht, mit dem Prinzip "jede Arbeit verdient einen Lohn". Unsere Partner haben dieses nachgestrebte Vorhaben auf einem deprimierten Markt zu überleben nicht immer verstanden. Diese haben heute eine bedauernde Tendenz, die eventuellen Forderungen des Bauunternehmers zu widersprechen, indem sie manchmal auf unkorrekte Weise die allgemeinen sowie bestimmten Konditionen der Submissions-Dossiers vervollständigen. Kurz gefasst, der Bauunternehmer muss heute in seine Einheitspreise alles einkalkulieren und integrieren, was der Mandant vergessen und nicht vorgesehen hat. Wird das Kriterium der Ausschreibung bald eine Gabe des Hellsehens sein?

In Zukunft werden wir so viel als möglich intervenieren, um diese Arbeitsart sowie falsche Teilung der Verantwortung zu ändern. Es ist eine große Herausforderung, doch ist sie motivierend. Unser Slogan "Zur Verfügung der Mitglieder" bleibt in Zukunft gültig.

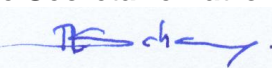
Wir möchten die Mitglieder des Verbandes für das geschenkte Vertrauen danken und wir verpflichten uns ihnen auch in Zukunft hervorragende Leistungen zu übermitteln.

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS
Le Manager



Jean-Daniel Wicht

Le Secrétaire Patronal



René Schouwey



ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL

Liste des membres du comité de la FFE

Liste des membres de la FFE

Liste des membres honoraires

Liste des membres vétérans